



### SOMMAIRE

#### ZOOM SUR...

Le portail Netvibes de l'Onisep Aquitaine ..... 1

#### ÉDUCATION

- Conférence de rentrée du recteur ..... 2
- Livret d'accueil dans l'académie de Bordeaux ..... 2
- Dossier de rentrée pour l'année scolaire 2013-2014 ..... 3
- Dossier de rentrée de l'enseignement agricole ..... 3
- Création du Conseil national éducation économie ..... 4
- Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège ..... 4

#### FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Diplômes professionnels du bâtiment et des travaux publics ..... 5
- Rénovation des programmes pédagogiques des DUT ..... 5
- Formations sanitaires et sociales : examen de niveau ..... 6
- Quoi de neuf diplômes ? ..... 7

#### MÉTIERS ET EMPLOI

- Bourse de l'emploi dans l'agriculture ..... 11
- Métiers de la mode, des textiles et du cuir, des métiers à découvrir sous toutes les coutures .... 11
- Kit pédagogique de découverte de l'industrie ..... 11
- Les services à la personne ..... 12

#### REPÈRES

- L'éducation nationale en chiffres - édition 2013 ..... 2
- Repères et références statistiques ..... 3
- L'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage, sept mois après la fin de leurs études ..... 4
- L'insertion professionnelle des lycéens, sept mois après leur sortie du lycée ..... 5
- Le sinieux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement, réorientation et décrochage scolaire ..... 6

#### MIXITÉ / ÉGALITÉ

- Prix « Jeunesse pour l'égalité » ..... 12

#### ONISEP INFOS

- Organigramme de la DR ..... 13
- Vient de paraître : publications nationales .. 7, 8, 9, 10
- La filière bois (DR Pays de la Loire) ..... 11
- Site MonMétierAvecLesCompagnonDuDevoir ..... 12

#### CIJA

- Formations de secourisme en Aquitaine ..... 15



### ZOOM SUR...

## Portail netvibes de l'Onisep Aquitaine

La Délégation régionale vous propose un nouveau répertoire en ligne des sources utiles dans notre académie. Ce répertoire a été réalisé avec le portail web Netvibes qui permet d'agréger le contenu de sites internet. Les liens et ressources utiles sont classés par onglets thématiques : Alternance, Égalité et mixité, Formation tout au long de la vie, Handicap, Institutions, Mobilité, Orientation/insertion, Universités, Vie pratique.

Pour chaque thématique, vous trouverez des actualités sous forme de flux RSS\* ainsi qu'une sélection de sites pertinents.



**ZOOM SUR**

**Bienvenue sur le site de la Délégation régionale Onisep Aquitaine**

Consultez notre Netvibes - répertoire de liens utiles

Abonnez-vous à notre flux RSS pour suivre en temps réel les actualités de l'Onisep Aquitaine.

Rejoignez-nous sur Facebook et venez échanger avec nous !

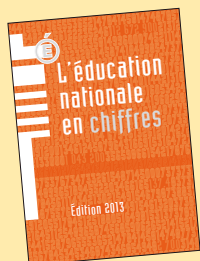
Ce répertoire est accessible à partir de la page d'accueil du site <http://www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Aquitaine>

\* Fichier texte particulier dont le contenu est produit automatiquement en fonction des mises à jour d'un site. RSS : Really Simple Syndication

# Conférence de rentrée du recteur

## REPÈRES

### L'éducation nationale en chiffres - édition 2013



Cette synthèse regroupe les indicateurs clés du système éducatif pour l'année 2012-2013

Les grands chiffres  
Le coût de l'éducation  
Les académies  
Le premier degré  
Le second degré  
Les sortants du système éducatif

#### Consulter ou télécharger le document :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/64/7/DEPP\\_grands\\_chiffres\\_2013\\_provisoire\\_262647.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/64/7/DEPP_grands_chiffres_2013_provisoire_262647.pdf)



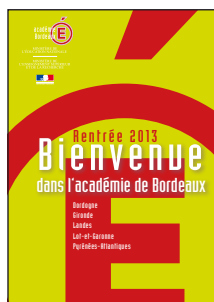
La conférence de rentrée scolaire s'est tenue le 30 août 2013. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine, a présenté les nouveautés de la rentrée 2013, les chantiers en cours, les chiffres et les thématiques prioritaires de l'année scolaire 2013-2014 :

- L'académie de Bordeaux en chiffres
- 2013 : La rentrée de la refondation de l'école : priorité au primaire, la mise en œuvre des rythmes scolaires, des moyens renforcés pour le second degré ;
- Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ;
- Assurer la réussite du parcours de tous les élèves : la scolarisation des élèves handicapés, la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention et la lutte contre l'illettrisme, les assises de l'éducation prioritaire, l'amélioration du climat scolaire, l'égalité entre les filles et les garçons ;
- Mieux former les enseignants de demain : les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les emplois d'avenir professeur (EAP) ;
- Enseigner et faire partager les valeurs de la République : l'enseignement de la morale laïque, la charte de la laïcité à l'école ;
- Vers un lycée professionnel franco-allemand.

#### Consulter le dossier de presse :

[http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Club\\_de\\_la\\_Presse/PDF/Dossiers\\_de\\_presse/13-14/DP\\_rentreescolaire2013.pdf](http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Club_de_la_Presse/PDF/Dossiers_de_presse/13-14/DP_rentreescolaire2013.pdf)

## Livret d'accueil dans l'académie de Bordeaux



L'édition 2013 du livret d'accueil à destination des personnels de l'éducation dans l'académie de Bordeaux est disponible.

#### SOMMAIRE

- L'académie en chiffres
- Le projet académique «Objectif 2015»
- L'organisation du pôle pédagogique
- S'informer et communiquer
- La délégation aux relations et ressources humaines
- Le fonctionnement de l'académie
- Les acteurs de l'éducation
- Les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- Onisep
- Annuaire simplifié
- Les CIO
- Adresses utiles

#### Consulter et télécharger la brochure « Bienvenue dans l'académie de Bordeaux » :

<http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Academie/PDF/bienvenue-acad-2013.pdf>

**La lettre d'information de l'Onisep Aquitaine**  
Tour de Sèze  
3 terrasse Front du Médoc  
BP 20016  
33007 Bordeaux Cedex

**Directeur de la publication :**  
Éric MORTELETTE  
**Rédacteur en chef :**  
Luc DIAZ  
**Chef de projet :**  
Caroline PEIGNIER  
**Rédaction :**  
Anne DESLANDES,  
Caroline PEIGNIER,  
**PAO :** Régis BOUGUEN  
**Relecture :** Peggy BESSON  
**Dépot légal :** 3<sup>e</sup> trimestre 2013  
**ISSN :** 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

## REPÈRES

## Repères et références statistiques (RERS)



Un ouvrage de référence qui apporte une information statistique détaillée sur tous les domaines de l'éducation nationale, avec tableaux, graphiques et cartes. Plus de 150 thèmes remis à jour d'année en année, répartis en 12 chapitres.

Le système éducatif  
Les établissements  
Les élèves du premier degré  
Les élèves du second degré  
Les apprentis  
Les étudiants  
La formation continue  
Résultats, diplômes, insertion  
Les personnels  
Budget, coûts et financement  
Recherche et développement  
L'Outre-Mer  
Données publiques

Consulter ou télécharger le document :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/9/DEPP-RERS-2013\\_266499.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/9/DEPP-RERS-2013_266499.pdf)

## Dossier de rentrée pour l'année scolaire 2013-2014

Lors de la conférence presse sur la rentrée de la refondation de l'école, le 29 août, Vincent Peillon a présenté les nouveautés et les axes prioritaires pour l'année scolaire 2013-2014 :

### Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre  
La priorité à l'école primaire  
De nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire  
Des écoles supérieures du professorat et de l'éducation pour mieux former les enseignants  
Le recrutement de 6 000 emplois d'avenir professeur supplémentaires  
Des avancées historiques pour les élèves en situation de handicap  
Le numérique au service de l'École  
Un effort sans précédent en faveur du remplacement  
La première étape de la refondation du second degré  
La rénovation de l'éducation prioritaire  
La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle  
Remettre les valeurs de la République au cœur de l'école  
Une école qui porte haut les valeurs de la République  
Des actions pour prévenir les violences et améliorer le climat scolaire  
Une école qui promeut l'égalité entre les filles et les garçons  
Vers l'acte II de la vie lycéenne

### La poursuite des chantiers déjà engagés

Une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire  
Des liens renforcés entre l'école et les parents  
Le développement de pratiques d'achat responsable pour les fournitures scolaires  
La réussite éducative : une approche globale  
L'innovation : un facteur clé pour construire l'école de demain  
L'amélioration de la scolarisation des enfants allophones  
Une nouvelle organisation pour les Greta

### Pour consulter le dossier :

<http://www.education.gouv.fr/cid73417/annee-scolaire-2013-2014-refondation-ecole-fait-rentree.html>

## Dossier de rentrée de l'enseignement agricole

Disponible sur le site du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le dossier de rentrée de l'enseignement agricole fait le point sur l'offre de formation actuelle : diplômes, établissements, domaines de formations et débouchés, statistiques d'insertion professionnelle. Enfin, le dossier revient sur les nouveautés de la rentrée 2013 ainsi que les évolutions à venir dans l'enseignement agricole.



### Sommaire

Des formations et des métiers 100% nature  
L'enseignement général, technologique et professionnel  
L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager  
Les grands projets lancés en 2013 pour l'avenir de l'enseignement agricole  
La vie dans les établissements de l'enseignement agricole : être bien, se développer et s'épanouir  
Les métiers de l'enseignement agricole

### Consulter le dossier de rentrée :

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/chiffres-cles-de-lea/rentree-scolaire-dans-lea.html>

## REPÈRES

## L'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage, sept mois après la fin de leurs études



Par rapport à l'année précédente, le taux d'emploi des apprentis s'améliore de 3 points. Près de 70 % des apprentis ont un emploi sept mois après avoir quitté le CFA. Le taux d'emploi varie fortement selon le niveau de diplôme obtenu, l'académie et la spécialité de formation.

Consulter la Note d'information N°13.15 :  
<http://www.education.gouv.fr/cid53598/l-insertion-professionnelle-des-jeunes-sortant-d-apprentissage.html>

## Création du Conseil national éducation économie

Le Conseil national éducation économie, institué par le décret du 25 juin 2013 auprès du ministre de l'éducation nationale, est chargé d'animer les réflexions liées à la relation entre la formation, la qualification et l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Les réflexions porteront également sur l'amélioration de la relation éducation, économie, emploi pour répondre aux enjeux de compétitivité de l'économie.

Le conseil est composé de 26 membres issus du monde de l'entreprise et de l'enseignement (employeurs, salariés, chefs d'entreprises, représentants des personnels enseignants du second degré), de deux présidents de conseils régionaux ainsi que des directeurs généraux de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, du commerce, de l'industrie et des services et du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil national éducation économie peut également faire appel à des experts issus des observatoires régionaux emploi formation, des observatoires des branches professionnelles, de Pôle emploi, du Céreq, de l'inspection générale de l'éducation nationale ou des organismes rattachés au Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Consulter le décret n°2013-539 du 25 juin 2013 - JO du 27 juin 2013 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027612656&dateTexte=&categorieLien=id>

## Cycles d'enseignements à l'école primaire et au collège

Suite à la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'organisation des cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège a été modifiée.

La scolarité de l'école maternelle au collège est découpée en quatre cycles d'enseignement successifs :

Cycle 1	Cycle des apprentissages	Sections de maternelle
Cycle 2	Cycle des apprentissages fondamentaux	CP - CE1 - CE2
Cycle 3	Cycle de consolidation	CM1 - CM2 - 6 <sup>e</sup>
Cycle 4	Cycle des approfondissements	5 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup>

Cette nouvelle organisation entre progressivement en vigueur à compter du :

01/09/2014 dans toutes les sections de maternelle ;

01/09/2015 dans les classes de CP, CM1 et 5<sup>e</sup> ;

01/09/2016 dans les classes de CE1, CM2 et 4<sup>e</sup> ;

01/09/2017 dans les classes de CE2, 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Consulter le décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00002756778&fastPos=1&fastReqId=567244637&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>



# Diplômes professionnels du bâtiment et des travaux publics

## REPÈRES

### L'insertion professionnelle des jeunes sortants de lycée, sept mois après la fin de leurs études



48 % des jeunes issus d'une formation technologique ou professionnelle en juin 2011, sont en emploi en février 2012. Les chiffres restent stables depuis 2009. Les jeunes titulaires d'une formation du domaine des services s'insèrent mieux que ceux venant d'une formation du secteur de la production. Cette tendance s'inverse pour les diplômés d'un bac pro.

**Consulter la Note d'information N°13.16 :**

<http://www.education.gouv.fr/cid61014/l-insertion-professionnelle-des-jeunes-sortant-de-lycee.html>

Suite au Grenelle de l'environnement, de nouvelles normes en matière de performances environnementales (thermique, acoustique et énergétique) sont devenues obligatoires. Afin de prendre en compte ces évolutions et de sensibiliser les futurs professionnels aux problématiques liées au développement durable, les enseignements des bacs professionnels et des mentions complémentaires de la filière ont été révisés. Ces modifications entrent en vigueur dès la rentrée 2013.

**Liste des diplômes rénovés :**

- MC Peinture décoration
- MC Technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique
- MC Technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique
- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment
- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Travaux publics

Source : BOEN n°32 du 5 septembre 2013

## Rénovation des programmes pédagogiques des DUT

De nouveaux programmes pédagogiques nationaux (PPN) ont été publiés au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur (cf. Aquil'info n°69). Ils concernent les spécialités suivantes :

**Carrières sociales options :**

- Animation sociale et socioculturelle
- Assistance sociale
- Éducation spécialisée
- Gestion urbaine
- Services à la personne

**Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)**

(remplace Gestion administrative et commerciale)

**Hygiène, sécurité, environnement**

**Information-communication options :**

- Communication des organisations
- Information numérique dans les organisations (remplace gestion de l'information et du document dans les organisations)
- Journalisme
- Métiers du livre et du patrimoine
- Publicité

**Métiers du multimédia et de l'internet**

(remplace Services et Réseaux de Communication)

**Réseaux et télécommunications**

**Consulter l'arrêté du 19 juin 2013 - BOESR n°30 du 25 juillet 2013**

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=72827&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=72827&cbo=1)

**Plus d'informations sur les DUT sur le site du ministère de l'enseignement supérieur :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20192/diplome-universitaire-technologie.html>

REPÈRES

**Le sinueux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement, réorientation et décrochage scolaire**

Cette étude est publiée dans la collection Économie et statistiques de l'Insee. Elle établit une typologie des parcours scolaires à partir de données statistiques du ministère de l'éducation nationale et permet de suivre jusqu'en 2006 les élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995.

**Sommaire**

- Un espace scolaire fortement hiérarchisé
- Des parcours scolaires plus ou moins affectés par ces hiérarchies
- L'accrochage scolaire
- La voie professionnelle : un ensemble hétérogène

**Télécharger le document paru dans Économie et statistique n°459 - Août 2013:**

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ECO459C](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ECO459C)

# Formations sanitaires et sociales : examen de niveau

Les candidats non-bacheliers qui désirent suivre une formation au métier d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé ou d'éducateur de jeunes enfants peuvent se présenter à l'examen de niveau organisé chaque année par la DRJSCS d'Aquitaine (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine).

Conditions d'accès à l'examen de niveau	
<b>Age</b>	- Soit être âgé de 20 ans au moins et justifier de 24 mois d'activité professionnelle effective. Sont assimilés à une activité professionnelle : le service civil ou militaire, le service volontaire, les périodes consacrées à l'éducation d'un enfant, l'inscription au Pôle Emploi, la participation à un dispositif de formation professionnelle ; - Soit être âgé de 24 ans au moins à la clôture des inscriptions à l'examen ; - Soit être titulaire d'un diplôme étranger non homologué, habilitant à exercer la profession d'assistant de service social dans le pays où il est délivré.
<b>Inscriptions</b>	Les dossiers d'inscription doivent être déposés ou adressés à la DRJSCS d'Aquitaine au plus tard le <b>1<sup>er</sup> octobre 2013</b> (cachet de la poste faisant foi).
<b>Épreuves</b> <b>2 et 3 décembre 2013</b>	- Rédaction en 3h d'un exposé sur une question d'ordre général ; - Étude en 4h d'un texte argumentatif ; - Renseignement en 1h30 d'un questionnaire portant sur des thèmes liés à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire. Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir au moins 50 points sur 100 à l'ensemble des trois épreuves.
<b>Attestation</b>	Attestation de réussite ayant une validité permanente et nationale délivrée, au nom du préfet de région, par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine.

**Pour en savoir plus :**

DRJSCS d'Aquitaine  
Service Formations sanitaires et sociales  
Espace Rodesse  
103 bis, rue Belleville  
BP 952  
33063 Bordeaux Cedex

*Accueil et information du public :*  
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
Le vendredi de 8h30 à 16h15  
Agnès Rousselet : 05 35 38 50 61



ONISEP INFOS

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
nationale



**Les métiers des langues  
et de l'international**

Collection Parcours  
Août 2013  
176 pages  
Réf. 9782273011440  
12 €

Pour toute commande :  
Tél. 05 40 54 71 41

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**Section binationale AbiBac**

Arrêté du 3 juillet 2013 - JO du 19 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027727718&dateTexte=&categorieLien=id>

Liste des établissements proposant une section binationale AbiBac

**Bourses de collège**

Circulaire n° 2013-108 du 17 juillet 2013 - BOEN n°30 du 25 juillet 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73023](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73023)

Conditions et modalités d'attribution des bourses nationales de collège

**Bac ST2S et STG**

Arrêté du 12 juillet 2013 - JO du 26 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027751425&dateTexte=&categorieLien=id>

Dispositions transitoires liées à la rénovation des séries ST2S et STG (conservation des notes)

**BAC STAV**

Arrêté du 15 juillet 2013 - JO du 26 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027751925&dateTexte=&categorieLien=id>

Conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série STAV session 2013 peuvent se présenter à l'examen de la série STAV pour la session 2015 (conservation des notes)

**Classe de troisième de l'enseignement agricole**

Arrêté du 15 juillet 2013 - JO du 27 juillet 2013

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130727&numTexte=33&pageDebut=12623&pageFin=12624](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130727&numTexte=33&pageDebut=12623&pageFin=12624)

Grille horaire applicable à compter de la rentrée 2013

**Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège**

Décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 - JO du 28 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027756778&dateTexte=&categorieLien=id>

Détermination des cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège en application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

**DIMA**

Décret n°2013-769 du 26 août 2013 - JO du 28 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027899599&dateTexte=&categorieLien=id>

L'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance et en apprentissage est désormais réservé aux élèves âgés d'au moins 15 ans.

**Bac pro ASSP**

Arrêté du 24 juillet 2013 - JO du 30 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027910046&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Modification des lieux d'accueil possibles pour la période de formation en milieu professionnel pour l'option « en structure »

**BMA gravure**

Arrêté du 26 juillet 2013 - JO du 30 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027910069&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Abrogation (dernière session d'examen en 2014)

**BMA spécialité orfèvrerie options monture-tournure et gravures-ciselure**

Arrêté du 26 juillet 2013 - JO du 30 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027910092&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Création (première session d'examen en 2016)

## ONISEP INFOS

VIENT  
DE PARAÎTREpublication  
nationale**Les Bacs pro**

Collection Diplômes  
Août 2013  
184 pages  
Réf. 9782273011792  
12 €

Pour toute commande :  
Tél. 05 40 54 71 41

**CAP Aéronautique**

Arrêté du 19 août 2013 - JO du 30 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027910103&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Création (première session d'examen en 2016) et abrogation des CAP spécialité électricien systèmes d'aéronefs, spécialité mécanicien cellules d'aéronefs et spécialité maintenance des systèmes d'aéronefs (dernières session d'examen en 2015)

**Apprentissage**

Circulaire n°2013-143 du 10 septembre 2013 - BOEN n°33 du 12 septembre 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73656](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73656)

Entrée en apprentissage des élèves de moins de 15 ans à la rentrée scolaire et accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima)

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****DUT**

Arrêté du 19 juin 2013 - JO du 6 juillet 2013

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=394571473&ca](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=394571473&categorieLien=id&oldAction=rechTexte)  
[tegorielLien=id&oldAction=rechTexte](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=394571473&ca)

Organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités

**DUT**

Arrêté du 19 juin 2013 - JO du 6 juillet 2013

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=1481744978&c](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=1481744978&ca)  
[ategorieLien=id&oldAction=rechTexte](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027665252&fastPos=1&fastReqId=1481744978&ca)

Récapitulatif des horaires et des spécialités du diplôme universitaire de technologie

**BTS Métiers de l'audiovisuel**

Arrêté du 4 juin 2013 - JO du 13 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027697141&dateTexte=&categorieLien=id>

Définition et conditions de délivrance du BTS métiers de l'audiovisuel options « gestion de la production », « métiers de l'image, métiers du son », « techniques d'ingénierie et exploitation des équipements » et « métiers du montage et de la postproduction » (1<sup>ère</sup> session d'examen 2016)

**DE d'audioprothésiste**

Arrêté du 20 juin 2013 - B.O.E.S.R. n° 29 du 18 juillet 2013

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=72756&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=72756&cbo=1)

Habilitation de l'université de Bordeaux 2 à délivrer le DE d'audioprothésiste

**Écoles nationales vétérinaires**

Arrêté du 25 juin 2013 - JO du 20 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027683362&dateTexte=&categorieLien=id>

Organisation du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires

**Enseignement supérieur et recherche**

LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - JO du 23 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=&categorieLien=id>

Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

**Diplômes d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur**

Arrêté du 16 juillet 2013 - JO du 24 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027745448&dateTexte=&Lien=id&id>

Organisation, programmes et conditions d'admission pour le diplôme national d'arts et techniques (DNAT), le diplôme national d'arts plastiques (DNAP) et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)

**Bourses et aides aux étudiants**

Circulaire n° 2013-0011 du 18 juillet 2013 - BOEN n° 30 du 25 juillet 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=72697](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72697)

Conditions et modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014



**ONISEP INFOS**

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
nationale



**Les métiers du paysage**

Zoom sur les métiers  
Août 2013  
32 pages  
Réf. 9782273011808  
4,90 €

Pour toute commande :  
**Tél. 05 40 54 71 41**

**Institut d'études politiques**

Arrêté du 28 juin 2013 - BOESR n°30 du 25 juillet 2013

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=72948&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=72948&cbo=1)

Création à l'université de Cergy-Pontoise

**Formation en ostéopathie**

Arrêté du 23 juillet 2013 - JO du 25 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027748933&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie (Collège ostéopathique Sutherland Aquitaine (COS Aquitaine))

**Formation post-baccalauréat**

Circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 - BOEN n°30 du 25 juillet 2013

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=72634&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=72634&cbo=1)

Modalités de collaboration de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans la construction du continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat (bac-3 / bac+3)

**Écoles d'ingénieurs**

Arrêté du 12 juillet 2013 - JO du 7 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027811907&dateTexte=&categorieLien=id&id>

Nombre de places mises aux concours au titre de l'année 2013 dans certaines écoles d'ingénieurs

**Cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

Arrêté du 27 août 2013 - JO du 29 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027905257&dateTexte=&categorieLien=id>

**École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université Bordeaux IV**

Arrêté du 30 août 2013 - JO du 31 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027914666&dateTexte=&categorieLien=id>

Création et accréditation

**Certificat de capacité d'orthophoniste**

Décret n°2013-798 - JO du 1<sup>er</sup> septembre 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027915618&dateTexte=&categorieLien=id>

Régime des études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste conférant le grade de master

**ET AUSSI**

**Bourses de lycée**

Arrêté du 6 juin 2013 - JO du 4 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027654936&dateTexte=&categorieLien=id>

Plafonds de ressources ouvrant droit à l'attribution de bourses de lycée pour l'année 2013-2014

**Bourse de lycée, bourse d'enseignement d'adaptation, exonérations des frais de pension et du montant de la prime à l'internat**

Arrêté du 6 juin 2013 - JO du 4 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027654942&dateTexte=&categorieLien=id>

Définition des montants attribués pour l'année 2013-2014

**Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - JO du 9 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&categorieLien=id>

Modification du Code de l'éducation et rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la République (Annexe)

## ONISEP INFOS

VIENT  
DE PARAÎTRE  
publication  
nationale

L'entrée en 6<sup>e</sup>

Collection Guides

Uniquement en téléchargement :

[http://www.onisep.fr/content/download/620066/12255475/file/WEBGUIDE\\_6e\\_rentree\\_2013.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/620066/12255475/file/WEBGUIDE_6e_rentree_2013.pdf)

**Établissements d'enseignement supérieur agricole publics**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 - JO du 12 juillet 2013<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027692468&dateTexte=&categorieLien=id>

Droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014

**Enseignement français à l'étranger**

Arrêté du 27 juin 2013 - JO du 14 juillet 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027697960&dateTexte=&categorieLien=id>

Liste des écoles et établissements

**Actions éducatives**

Note de service n° 2013-107 du 9 juillet 2013 - BOEN n°29 du 18 juillet 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=72820](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72820)

Calendrier prévisionnel 2013-2014

**Concours et recrutements**

Note de service n° 2013-109 du 17 juillet 2013 - BOEN n°29 du 18 juillet 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=72976](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72976)

Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2014

**Métiers du professorat et de l'éducation**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 - JO du 18 juillet 2013<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>

Référentiel des compétences professionnelles

**Bourses d'enseignement supérieur pour l'année 2013-2014**

Arrêté du 6 août 2013 - JO du 17 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027845201&dateTexte=&categorieLien=id>

Taux des bourses de l'enseignement supérieur attribuées sur critères sociaux

**Bourses d'enseignement supérieur pour l'année 2013-2014**

Arrêté du 6 août 2013 - JO du 17 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027845219&dateTexte=&categorieLien=id>

Plafonds des bourses de l'enseignement supérieur attribuées sur critères sociaux

**Recrutement et formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale**

Décret n°2013-768 du 23 août 2013 - JO du 27 août 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027894331&dateTexte=&categorieLien=id>**Création de l'Université de Bordeaux**

Décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 - JO du 5 septembre 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027927174&dateTexte=&categorieLien=id>

Modification des règles de recrutement et de formation dans le cadre de la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

**Bourses d'enseignement supérieur pour l'année 2013-2014**

Arrêté du 30 août 2013 - JO du 10 septembre 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027939090&dateTexte=&categorieLien=id>

Taux des bourses sur critères sociaux attribuées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture

**Bourses d'enseignement supérieur pour l'année 2013-2014**

Arrêté du 30 août 2013 - JO du 10 septembre 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027945596&dateTexte=&categorieLien=id>

Plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère chargé de la culture

Sources : JO, BOEN et BOESR du 2 juillet au 15 septembre 2013

## ONISEP INFOS

VIENT  
DE PARAÎTRE**La filière Bois**

Collection Horizons

Juillet 2013

32 pages

Ce titre est édité par la DR des Pays de la Loire. Possibilité de commander la brochure (3,50 €) ou de la feuilleter en ligne :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Pays-de-la-Loire/Publications-regionales/Secteurs-professionnels-en-Pays-de-la-Loire>

## Bourse de l'emploi dans l'agriculture

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) propose une nouvelle présentation de sa bourse de l'emploi. Le site permet de consulter les offres d'emploi, y compris les offres de stages et les jobs saisonniers. Les candidats en recherche d'emploi peuvent également s'inscrire.

**En savoir plus :**

<http://anefa.org/emplois/bourse-de-lemploi-agriculture>

Source : Anefa Mag - Lettre n°12 - Juillet 2013

## Métiers de la mode, des textiles et du cuir, des métiers à découvrir sous toutes les coutures

L'observatoire des métiers de la mode, des textiles et du cuir propose des ressources pédagogiques à destination des enseignants de collège. Ce kit se compose d'un livret enseignant, de quiz et de fiches pédagogiques téléchargeables à partir du site. Les enseignants y trouveront des informations sur les métiers du secteur, les formations et les diplômes ainsi que des activités ludiques et interactives pour travailler en classe. Un mini site permet de découvrir les sept secteurs du domaine : chaussure, couture, cuirs et peaux, entretien textile, habillement, maroquinerie et textile.

**Consulter le site :**

<http://www.metiersmodetextilescuirs.com/#top>

**Site de l'observatoire :**

<http://www.observatoiremodetextilescuirs.com/>

Source : Lettre CPC n°7 du 9 juillet 2013

## Kit pédagogique de découverte de l'industrie

L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) propose un kit pédagogique autour des métiers de l'industrie. Ce kit permet de développer des cours autour des thématiques industrielles pour des élèves allant de la classe de 5<sup>e</sup> à la terminale.

Il donnera la possibilité aux équipes pédagogiques, aux conseillers d'orientation psychologues, aux documentalistes et à tous ceux qui le souhaitent, d'aider les élèves à découvrir les secteurs de l'industrie, ses métiers et les formations associées. Il constitue une occasion de faire connaître aux jeunes des univers professionnels en perpétuelle évolution débouchant sur de réelles perspectives de carrière.

**Constitution du kit :**

- un livret pédagogique ;
- 3 fiches de cours ;
- des synthèses de cours destinées aux élèves ;
- un support de cours informatiques ;
- des supports audiovisuels et interactifs.

**Le kit est téléchargeable après inscription à partir de la page suivante :**

[www.les-industries-technologiques.fr](http://www.les-industries-technologiques.fr)

L'UIMM propose d'autres activités, notamment dans le cadre du PDMF pour la région Aquitaine. Retrouvez-les sur notre site dans la rubrique « Partenariat écoles entreprises » :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Espace-pedagogique/Partenariat-ecoles-entreprises>

## ONISEP INFOS

NOUVEAU  
SITE ONISEP

Un module Web pour découvrir les Compagnons du devoir : fonctionnement, métiers...

Au menu : des informations pratiques (Devenir compagnon, Questions / Réponses), des informations (métiers, formations), un quiz « quel métier pour moi ? ».

Les modules web sur la découverte des métiers d'un secteur professionnel peuvent être développés en synergie avec la collection Zoom. Ils permettent de découvrir un secteur d'activité et ses métiers de façon ludique et intuitive grâce à des Quiz et des jeux interactifs conçus comme un premier niveau d'information : recherche de métiers selon différents critères (centres d'intérêt, univers de travail ; durée des études...); comparaison des métiers entre eux (mis en regard de plusieurs métiers sélectionnés dans un panier par l'internaute), ou encore réalisation d'un CV en 8 clics.

**Découvrir le module compagnons du devoir**  
(<http://zoomcdd.onisep.fr>)

à compléter avec le document papier « Zoom », téléchargeable à partir du site.

**Découvrir le module Mon CV Compagnon**  
pour faire un CV, rédiger une lettre de motivation ou réaliser un entretien :  
<http://moncvcompagnons.com/>

## Les services à la personne

L'Insee a publié en juillet dernier un 4 pages qui dresse un état des lieux de l'emploi salarié dans le secteur des services à la personne.

Les métiers des services à la personne exercés au domicile de particuliers regroupent les activités autour de la garde d'enfants, l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, l'entretien ménager, le soutien scolaire, la livraison de courses ou de repas, l'assistance informatique...

Les employeurs sont soit des particuliers soit des organismes prestataires de services à la personne. 90 % des salariés sont des femmes. De manière générale, les salariés exercent à temps partiel et peuvent cumuler plusieurs employeurs. Le secteur représente 5 % des salariés en France, mais dans certaines régions, comme l'Aquitaine, la part de l'emploi salarié s'élève à 6 %.

Les activités liées à l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes offrent le plus d'opportunités, notamment dans les régions où l'on recense davantage de personnes âgées : Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine.

Le manque de structures d'accueil dans les zones rurales et la part élevée de cadres dans la population active (susceptible de recourir à ces services) peuvent également favoriser l'emploi salarié de ces professionnels.

**Insee Première N°1461 - Juillet 2013**

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1461/ip1461.pdf>

En complément :

L'Insee Aquitaine a publié en 2010 un quatre pages sur l'emploi dans le secteur des services à la personne et des projections de l'emploi à l'horizon 2020.

**D'ici 2020, des emplois aquitains à créer dans les services à la personne :**

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=4&ref\\_id=16717](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=16717)

## MIXITÉ / ÉGALITÉ

## Prix « Jeunesse pour l'égalité »



L'Observatoire des inégalités organise la deuxième édition du prix « Jeunesse pour l'égalité » à destination des jeunes. Cette année le thème du concours porte sur les stéréotypes, les clichés et les caricatures qui véhiculent les inégalités et les discriminations tels que : « les filles ne sont pas douées en mathématiques », « les hommes ne sont pas organisés », « les étrangers ne sont pas bons à l'école », « les personnes handicapées ne peuvent pas être de grands sportifs »...

Les jeunes sont invités à réaliser un support de communication visuelle sous forme de vidéos, photos, dessins ou d'animations web qui visent à « bousculer les rôles stéréotypés des populations victimes de discrimination et d'inégalités dans tous les domaines ».

**Les dates du concours :** du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 14 février 2014

**3 catégories :** 11-15 ans (niveau collège), 16-18 ans (niveau lycée) et 18-21 ans

**Consulter le règlement du concours sur la page du site :**

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id\\_article=1799&id\\_rubrique=173&id\\_mot=30&id\\_groupe=9](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1799&id_rubrique=173&id_mot=30&id_groupe=9)

En 2012, le collège de Carbon Blanc (33) avait remporté le 2<sup>nd</sup> prix. Visionnez leur film « Bienvenue chez les Chtomates » sur le site !

<http://www.youtube.com/watch?v=js2NycAUQx8>

**En savoir plus :**

<http://www.inegalites.fr> (rubrique : analyses / actualités de l'observatoire)



# Organigramme de la délégation régionale

## Onisep Aquitaine

Tour de Sèze - 3 Terrasse Front du Médoc

BP 20016 - 33007 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 40 54 71 41 - Fax : 05 40 54 71 58 - drobordeaux@onisep.fr

NOMS	FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS	TÉLÉPHONE
<b>DIRECTION</b>		
Éric MORTELETTE	➤ Délégué régional	<b>05 40 54 71 55</b> (secrétariat SAIO) <a href="mailto:saio@ac-bordeaux.fr">saio@ac-bordeaux.fr</a>
Luc DIAZ	➤ Délégué régional adjoint	<b>05 40 54 71 43</b> <a href="mailto:ldiaz@onisep.fr">ldiaz@onisep.fr</a>
<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE</b>		
Florence SAINT-BONNET	➤ Gestion du budget et du personnel ➤ Comptabilité ➤ Secrétariat administratif de la délégation	<b>05 40 54 71 44</b> <a href="mailto:fsaint-bonnet@onisep.fr">fsaint-bonnet@onisep.fr</a>
Franck NIEL	➤ Agent comptable secondaire	
<b>ACCOMPAGNEMENT</b>		
<b>Accompagnement - commercialisation - diffusion</b>		
Gisèle AUGRAS	➤ <b>Accompagnement</b> - Soutien aux établissements (Kiosque - DP - formation aux outils Onisep) - Webclasseur Orientation - Accompagnement personnalisé (Gestion du site)	<b>05 40 54 71 40</b> <a href="mailto:gaugras@onisep.fr">gaugras@onisep.fr</a>
Anne DESLANDES	➤ <b>Accompagnement</b> - Webclasseur Orientation - Accompagnement personnalisé (outils pédagogiques) - Correspondante Égalité - Mixité	<b>05 40 54 71 48</b> <a href="mailto:adeslandes@onisep.fr">adeslandes@onisep.fr</a>
Laetitia AUGUIN	➤ <b>Commercialisation / Diffusion</b> - Gestion de la diffusion gratuite - Gestion des abonnements régionaux et des salons	<b>05 40 54 71 47</b> <a href="mailto:lauguin@onisep.fr">lauguin@onisep.fr</a>
<b>INFORMATIQUE / INTERNET</b>		
Gisèle AUGRAS	➤ <b>Correspondante informatique</b> ➤ <b>Webmestre</b>	<b>05 40 54 71 40</b> <a href="mailto:gaugras@onisep.fr">gaugras@onisep.fr</a>
Régis BOUGUEN	➤ <b>Internet</b> - Correspondant Intranet	<b>05 40 54 71 41</b> poste 4168 <a href="mailto:rbouguen@onisep.fr">rbouguen@onisep.fr</a>
Peggy BESSON	➤ <b>Administratrice Facebook</b>	<b>05 40 54 71 42</b> <a href="mailto:pbesson@onisep.fr">pbesson@onisep.fr</a>



NOMS	FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS	TÉLÉPHONE
------	---------------------------	-----------

### ÉDITION / DOCUMENTATION

<b>Caroline PEIGNIER</b>	<b>➤ Documentation</b> - Relations CIO et partenaires - Recherches et publications documentaires : Aquil'Info - Correspondante Handicap	<b>05 40 54 71 46</b> <a href="mailto:cpeignier@onisep.fr">cpeignier@onisep.fr</a>
--------------------------	--	---

### ÉDITION / RÉDACTION

<b>Peggy BESSON</b>	<b>➤ Rédaction</b> - Voie générale et technologique : guide élève après 3 <sup>e</sup> - Guide de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> - Enseignement supérieur : guide élèves après bac (BTS) - Relecture des publications régionales	<b>05 40 54 71 42</b> <a href="mailto:pbesson@onisep.fr">pbesson@onisep.fr</a>
<b>Anne DESLANDES</b>	<b>➤ Rédaction</b> - Outils pédagogiques	<b>05 40 54 71 48</b> <a href="mailto:adeslandes@onisep.fr">adeslandes@onisep.fr</a>
<b>Dominique LAGRIFFOUL</b>	<b>➤ Rédaction</b> - Enseignement supérieur : guides élèves après bac et après bac + 2 + 3	<b>05 40 54 71 49</b> <a href="mailto:dlagriffoul@onisep.fr">dlagriffoul@onisep.fr</a>
<b>Julie GOUBET</b>	<b>➤ Rédaction</b> - Voie professionnelle : guides élèves après 3 <sup>e</sup> , après 3 <sup>e</sup> SEGPA, après le CAP	<b>05 40 54 71 45</b> <a href="mailto:jgoubet@onisep.fr">jgoubet@onisep.fr</a>

### ÉDITION / PAO

<b>Régis BOUGUEN</b>	<b>➤ PAO</b> - Saisie, mise en page, graphisme	<b>05 40 54 71 41</b> poste 4168 <a href="mailto:rbouguen@onisep.fr">rbouguen@onisep.fr</a>
<b>Chantal GALLAIS</b>	<b>➤ PAO</b> - Saisie, mise en page, graphisme	<b>05 40 54 71 41</b> poste 4169 <a href="mailto:cgallais@onisep.fr">cgallais@onisep.fr</a>

### SERVICES TECHNIQUES

<b>Flavien MOLINA</b>	<b>➤</b> Reproduction, diffusion, navette postale - Correspondant HSCT	<b>05 40 54 71 41</b> poste 4171 <a href="mailto:fmolina@onisep.fr">fmolina@onisep.fr</a>
-----------------------	---	---

**Vos remarques et suggestions sur les productions et services proposés par l'équipe de la Délégation régionale seront accueillies avec intérêt. N'hésitez pas à contacter les collaborateurs-trices concerné-e-s par [courrier électronique](#)**

# Formations de secourisme en Aquitaine



**Vous trouverez ci-dessous les principales formations de secourisme ainsi que les principaux organismes aquitains qui sont habilités à faire les formations.**

## SOMMAIRE

1. Les différentes formations de secourisme
2. Les organismes de formation en Aquitaine
3. Pour en savoir plus



## 1. Les différentes formations de secourisme

### Pour vous orienter de manière générale :

- 1/ le grand public, pour porter secours dans la rue en cas d'accident PCS1 (ex AFPS)
- 2/ ceux qui suivent une formation pour pratiquer une activité où ils seront amenés à porter secours (maîtres nageurs, plongeurs, ou autre) PSE1 puis autres formations spécialisée telles que BNSSA
- 3/ ceux qui veulent devenir secouristes en équipe PSE1 puis PSE2

### ➤ AFPS devient le PSC1 : qu'est-ce qui change ?

La formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) remplace depuis le 1<sup>er</sup> août 2007 l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS), par arrêté ministériel.

En pratique, l'essentiel de la formation reste identique. Quelques modifications ont été apportées aux gestes enseignés, l'évolution majeure étant l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez la victime qui ne respire pas.

Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC1, il est cependant fortement recommandé de suivre une formation continue de mise à niveau.

### Quel est le programme ?

Les situations d'accident sont abordées en huit modules :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)

### Combien de temps ?

La formation PSC1 dure une dizaine d'heures environ, découpées en demi-journées, en soir ou en week-end selon les sessions.

### Quels sont les prérequis ?

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation PSC1, aucune connaissance préalable n'est nécessaire. À partir de 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

### Est-ce trop sportif, trop scolaire ou trop compliqué ?

Non, la formation PSC1 est vraiment accessible à tous ! Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique. Pendant le stage, il n'est pas nécessaire de prendre de notes. Tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation où les formateurs simulent des accidents.

### ➤ Le CSST

Le Certificat de sauveteur secouriste du travail est le frère jumeau du PSC1 réservé aux entreprises.

En effet, les entreprises, selon leurs activités, se doivent de compter des secouristes au sein de leur personnel.

Le contenu est identique en ce qui concerne les techniques mais un module est réservé aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle de l'entreprise d'origine des stagiaires.

Ce stage fait partie de la formation continue des salariés, renseignez-vous auprès de vos comités d'entreprises ou de votre relais formation.



## ➤ Le PSE1 qui signifie Premiers secours en équipe de niveau 1

Il remplace l'AFCSAM (Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel). La principale particularité du PSE1, c'est qu'il inclut également la formation de base. Auparavant, pour obtenir l'équivalent du PSE1, il fallait d'abord passer une formation grand public (l'AFPS) puis une fois cette première attestation en poche, on pouvait suivre une formation AFCSAM.

Il est désormais possible de débiter son cursus de formation directement par le PSE1.

La seconde particularité, c'est que le PSE1 est obligatoire pour pouvoir passer le PSE2 (voir ci-dessous).

## ➤ Le PSE2 qui signifie Premiers secours en équipe de niveau 2

Il remplace désormais le CFAPSE (Certificat de formation aux premiers secours en équipe).

Pour devenir équipier secouriste, il faut désormais procéder en deux fois. Il faut d'abord passer le PSE1 puis ensuite le PSE2. L'association des deux vaut pour équivalence du CFAPSE. Il n'est désormais plus nécessaire, en théorie, d'en passer par une formation grand public. Cependant, la plupart des organismes de secours et associations de sécurité civile font de l'acquisition du PSC1 (formation orientée grand public) un prérequis au fait d'intégrer une équipe secouriste.

Le PSE2 est obligatoire pour pouvoir participer aux missions de sécurités civiles (dispositifs prévisionnels de secours, réseaux de secours, interventions de secours à victime).

## ➤ Le BNMPs qui signifie Brevet national de moniteur de premiers secours

Il permet d'enseigner les premiers secours et nécessite une connaissance parfaite du programme et des techniques de PSC1. Il est également préférable d'être à l'aise pour parler en public et d'avoir l'envie d'enseigner.

Pendant de nombreuses années, les moniteurs de premiers secours étaient habilités à enseigner toutes les formations qu'ils avaient eux-mêmes suivies. Désormais, pour chaque type de public, le moniteur titulaire du BNMPs doit posséder la PAE qui correspond. En même temps que le monitorat, le futur formateur reçoit la PAE3 qui lui permet d'encadrer des formations grand-public (PSC1). S'il est lui-même équipier secouriste et qu'il souhaite former des équipiers secouristes, il doit alors valider la PAE1.

La formation au BNMPs dure aux alentours de 80 heures, Il faut impérativement avoir plus de dix-huit ans et être titulaire du PSC1 (ou, en théorie, d'un diplôme équivalent mais ce point reste encore partiellement obscur aux vues de la récente réforme). Pour enseigner le SST, les moniteurs titulaires du BNMPs doivent suivre un complément de formation.

Il existe également une formation spécifique de moniteur de SST.

## 2. Les organismes de formation en Aquitaine

Tous proposent la formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Pour les formations plus spécifiques, contactez-les auparavant.

Les temps de formation et le coût peuvent légèrement varier d'un organisme à l'autre : certains vous fourniront un livret en fin de stage, d'autres rajoutent un module supplémentaire à la formation.

### DORDOGNE

#### **BERGERAC 24100 SAUVETAGE AQUATIQUE ET SECOURISME EN BERGERACOIS - SASB**

Piscine municipale de Picquecailloux  
Tél. : 06 45 48 66 38 ou 06 09 01 55 85

#### **PÉRIGUEUX 24016 CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE PÉRIGUEUX**

2 boulevard Lacanal  
Tél. : 05 53 45 44 70

#### **PÉRIGUEUX 24016 CROIX ROUGE FRANÇAISE - DÉLÉGATION LOCALE DE PÉRIGUEUX**

30 rue des Forgerons  
Tél. : 05 53 53 30 74  
Mél. : dl.perigueux@croix-rouge.fr

#### **PÉRIGUEUX 24016 PROTECTION CIVILE DE LA DORDOGNE - ADPC 24**

Préfecture  
Tél. : 05 53 62 45 51  
Contact : M. Neyrat (instructeur) : 05 53 03 23 26 ou 06 12 20 81 89  
<http://protection-civile.org>

#### **RIBÉRAC 24600 CROIX ROUGE FRANÇAISE - DÉLÉGATION LOCALE DE RIBÉRAC**

Jardin de l'hôpital  
Tél. : 05 53 90 01 64  
Tél. : 06 08 65 36 57 secourisme : Mme Sauray

#### **SARLAT-LA-CANÉDA 24200 CROIX ROUGE FRANÇAISE - DÉLÉGATION LOCALE DE SARLAT**

Boulevard Henri Arlet  
Tél. : 05 53 59 12 41  
Mél. : dl.sarlat@croix-rouge.fr  
<http://sarlat.croix-rouge.fr>



## GIRONDE

**ARCACHON 33120****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

38 rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
Tél. : 05 56 83 42 77 ou 07 77 76 74 72  
Mél. : dl.arcachon@croix-rouge.fr

**ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX 33370****ENTENTE DES NAGEURS SAUVETEURS AQUITAINS - ENSA**

Piscine de Cenon, Boulevard Feydeau  
Tél. : 05 56 86 10 35  
Mél. : piscine@ville-cenon.fr

**BORDEAUX 33000****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

50 rue Ferrère  
Tél. : 05 56 52 34 85  
Mél. : dl.bordeaux@croix-rouge.fr

**BORDEAUX CEDEX 33081****UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS**

56 cours du Maréchal Juin, Entrée 3, Appt 37  
Tél. : 05 56 99 81 68  
Mél. : udsp33@gmail.com  
<http://www.udsp33.fr>

**BORDEAUX 33200****BORDEAUX MARITIME SAUVETAGE SECOURISME - BM2S**

7 impasse Lestonnat  
Tél. : 06 12 75 41 10  
Mél. : bdx2s@hotmail.fr  
<http://www.bm2s.fr/>

**BORDEAUX 33200****CARCANS SLSC**

30 rue Marcelin Berthelot  
Tél. : 06 69 70 97 16 ou 06 63 90 67 03  
Mél. : contact@carcanslifesaving.com  
[www.carcanslifesaving.com](http://www.carcanslifesaving.com)

**BORDEAUX 33200****PROTECTION CIVILE DE LA GIRONDE - ADPC 33**

7 rue Clerc  
Tél. : 05 56 51 48 88  
Mél. : gironde@protection-civile.org  
[www.protectioncivile33.org](http://www.protectioncivile33.org)

- Antenne en Gironde à Bègles, Bruges, Biganos, Bordeaux, Bourg-sur-Gironde, Cenon, Coteaux de Bordeaux, Libournais, Lormont, Mérignac, Nord Bassin, Pays Blayais, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave d'Ornon.

- S'adresser à la fédération pour obtenir la liste et les dates de formation ou sur Internet.

**CANÉJAN 33610****ŒUVRE HOSPITALIERE DE L'ORDRE DE MALTES**

6 place du Cabernet  
Tél. : 06 33 02 63 45 (M. Jean-Marc Vincent)  
Mél. : udiom33@ordredemaltesfrance.org

**FLOIRAC 33270****ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA NATATION ET L'ENSEIGNEMENT DU SAUVETAGE - APNES**

55 rue des Vignes  
Tél. : 05 56 36 54 83 ou 06 12 76 85 50  
Mél. : apnesformation@hotmail.com  
[www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)

**GRADIGNAN CEDEX 33170****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Cité jardin, 4 rue A. de Vigny  
Tél. : 05 56 89 60 76  
Mél. : dl.cantongradignan@croix-rouge.fr

**GUJAN MESTRAS 33470****CROIX BLANCHE - COMITE DÉPARTEMENTAL**

18 allée de Matato  
Tél. : 06 81 07 24 06  
[www.croix-blanche.fr](http://www.croix-blanche.fr)  
- *Associations locales* : Audenge, Bruges, Castelnaud-du-médoc, Cestas, Gujan-Mestras, la Teste de Buch, Lège-Cap-Ferret, Noaillan, Mérignac  
Pour connaître les coordonnées de chacune des associations, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat aux heures d'ouverture.

**LACANAU 33680****SAUVETAGE CÔTIER LACANAU**

14 avenue de la Côte d'Argent  
Tél. : 06 68 92 64 96  
Mél. : sauvetagecotier.lacantau@orange.fr  
[www.sauvetagecotier-lacantau.fr](http://www.sauvetagecotier-lacantau.fr)

**LANGON 33210****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

39 rue de la Salière  
Tél. : 05 56 76 85 87  
Mél. : dl.langon@croix-rouge.fr

**LE BOUSCAT 33110****PREMIERS SECOURS DE LA GIRONDE - UDPS 33**

14 rue Blanchard  
Tél. : 05 56 08 52 22  
Mél. : udps.33@wanadoo.fr  
<http://www.udps33.fr>

**LÈGE-CAP-FERRET 33950****UNITÉS MOBILES DE PREMIERS SECOURS ET D'ASSISTANCE MÉDICALE - UMPSA 33**

BP 18  
Tél. : 06 62 72 37 44  
Mél. : 33umpsa@voila.fr  
[www.umpsa.fr](http://www.umpsa.fr)

**LIBOURNE 33500****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

75 avenue de l'épinette  
Tél. : 05 57 51 21 20 ou 06 25 54 45 17 (Nadine Leveau)  
Mél. : dl.libourne@croix-rouge.fr

**MÉRIGNAC 33700****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

13 avenue du Château d'eau  
Tél. : 09 54 51 07 76  
Mél. : dl.merignac@croix-rouge.fr



**PESSAC 33600**  
**CROIX ROUGE FRANÇAISE**  
 13 B Avenue Wiehn  
 Tél. : 05 56 45 87 00  
 Mél. : dl.pessac@croix-rouge.fr

**PESSAC 33600**  
**SURF LIFE SAVING ASSOCIATION DE LOISIRS AQUATIQUE ET DE SAUVETAGE CÔTIER AQUITAIN - SLS ALASCA**  
 64 avenue du Bourgaillh  
 Tél. : 06 23 46 00 35  
 Mél. : surf lifesaving@wanadoo.fr  
[www.alascasurflifesaving.com](http://www.alascasurflifesaving.com)

**SAINT-LOUBÈS CEDEX 33451**  
**CROIX ROUGE FRANÇAISE**  
 Verger de Pélignon  
 Tél. : 05 56 68 67 98  
 Mél. : dlcarbonblanc@croix-rouge.fr

## LANDES

**AIRE-SUR-ADOUR 40800**  
**PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**  
 Mme Marie-Caude Garcia  
 43 rue du 13 juin  
 Tél. : 06 85 53 14 12  
 Mél. : adpc40.aire@orange.fr

**BENESSE MAREMNE 40230**  
**PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**  
 M. José Laborie  
 83 allée des Pountrôts  
 Tél. : 05 58 72 50 38  
 Mél. : jose.laborie@orange.fr

**BISCAROSSE CEDEX 40601**  
**BISCAROSSE OLYMPIQUE SAUVETAGE ET SECOURISME - BOSS**  
 BP 7  
 Tél. : 06 60 58 81 18  
<http://www.biscaboss.com>

**BISCAROSSE 40115**  
**CROIX BLANCHE**  
 280 chemin d'Arriou  
 Tél. : 06 10 55 45 30  
 Mél. : pm.secourisme@gmail.com  
[www.croix-blanche.org](http://www.croix-blanche.org)

**CAPBRETON 40130**  
**CAPBRETON SAUVETAGE CÔTIER - CEFSSA 40**  
 5 rue des Voiliers  
 Tél. : 06 71 32 58 50  
 Mél. : capbretonsauvetagecotier@hotmail.fr  
<http://www.cefssa40.com>

**DAX 40100**  
**CROIX ROUGE FRANÇAISE**  
 Centre Henry Dunant, 2 rue des ateliers  
 Tél. : 05 58 74 35 45  
 Mél. : dl.dax@croix-rouge.fr

**LIT-ET-MIXE 40170**  
**LIT-ET-MIXE SAUVETAGE CÔTIER**  
 Lotissement n° 12 La Sablière  
 Tél. : 06 65 72 93 43  
 Mél. : litetmixesauvetagecotier@gmail.com  
[www.litetmixesauvetagecotier.over-blog.com](http://www.litetmixesauvetagecotier.over-blog.com)

**MESSANGE 40660**  
**WAITEUTEU MESSANGES SAUVETAGE CÔTIER**  
 Mairie de Messanges  
 Tél. : 06 82 81 86 26 ou 05 58 47 64 82  
 Mél. : waiteuteu.sauvetage@free.fr

**MIMIZAN 40200**  
**MIMIZAN SAUVETAGE ET SECOURISME**  
 9 rue du Maine, Lotissement Plein Soleil  
 Tél. : 06-38-76-35-70  
 Mél. : mimizansauvetage@gmail.com  
<http://mimizansauvetage.com>

**MONT-DE-MARSAN 40000**  
**CROIX ROUGE FRANÇAISE**  
 Impasse Molière  
 Tél. : 05 58 06 36 18 ou 05 58 51 98 80  
 Mél. : dl.marsan@croix-rouge.fr

**MONT-DE-MARSAN 40000**  
**PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**  
 M. Romain Ardiller  
 Petite rue des Gézits Appt n°1  
 Tél. : 06 48 20 48 71

**MONT-DE-MARSAN CEDEX 40001**  
**UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DES LANDES - UDSP 40**  
 Rocade, Rond-point de Saint Avit BP 42  
 Tél. : 05 58 85 28 64 ou 06 45 97 11 81  
 Mél. : sapeurspompiers.ud40@wanadoo.fr  
[www.landespublic.org/article/archive/786/](http://www.landespublic.org/article/archive/786/)

**MORCENX 40110**  
**PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**  
 M. Jean-Pierre Baylion  
 16 avenue Gambetta  
 Tél. : 05 58 07 89 16 ou 06 48 86 57 32

**SAINT-PIERRE-DU-MONT 40280**  
**DAUPHINS DE SAINT-PIERRE-DU-MONT SAUVETAGE ET SECOURISME - DSPM**  
 Foyer des Dauphins - Bassin couvert - Rue de la Provence  
 Tél. : 05 58 75 29 77  
 Mél. : dspmslsc40@orange.fr

**SINDERES 40110**  
**PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**  
 M. Jean Destruhaut, «Petit bomba»  
 Tél. : 06 78 16 83 79  
 Mél. : jean.destruhaut@landes.protection-civile.org





**SORE 40430****SAUVETAGE SECOURISME HAUTE LANDE - SSSL**

559 Matha

Tél. : 05 58 07 61 69

Mél. : michel.pouey645@orange.fr

**SOUSTONS 40140****PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**

M. Jean-Claude Lassalle Bareilles

19 rue de Moscou

Tél. : 05 58 41 38 22 ou 06 79 20 21 35

Mél. : protection-civile-soustons@orange.fr

**TARTAS 40400****PROTECTION CIVILE DES LANDES - ADPC LANDES**

M. Salvador

70 rue d'Orope

Tél. : 06 07 63 43 90

Mél. : s.salva@orange.fr

**LOT-ET-GARONNE****AGEN 47000****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

148 place Lamennais

Tel. : 05 53 66 12 94 ou 05 53 95 67 98

Mél. : cdfp47@croix-rouge.fr

**AGEN 47000****PROTECTION CIVILE DU LOT-ET-GARONNE - ADPC 47**

71 rue René Cassin

Tél. : 05 53 87 59 24

Mél. : adpc47@orange.fr

[www.adpc47.fr](http://www.adpc47.fr)**MARMANDE 47200****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Square de Verdun

Tél. : 05 53 20 14 65

Mél. : dl.marmande@croix-rouge.fr

**SAUVETERRE SAINT DENIS 47000****ACTION SECOURS 47**

Lieu dit Purée

Tél. : 06 81 75 38 34

Mél. : contact@actionsecours47.fr

[www.actionsecours47.fr](http://www.actionsecours47.fr)**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES****AUTEVIELLE MARTIN BIDEREN 64390****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Quartier de la Campagne

Tél. : 05 59 38 22 41 (Président) ou 05 59 38 06 63

Mél. : dl.gave@croix-rouge.fr

**BAYONNE 64100****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

58 allées Marines

Tél. : 05 59 59 40 46

Mél. : dl.bayonne@croix-rouge.fr

<http://bayonne.croix-rouge.fr>**BIARRITZ 64200****BIARRITZ SAUVETAGE CÔTIER**

Plage du Port Vieux

Tél. : 06 10 33 82 56 ou 06 20 78 01 59

Mél. : biarritz.sauvetage.cotier@gmail.com

[www.biarritz-sauvetage-cotier.net/](http://www.biarritz-sauvetage-cotier.net/)**BIARRITZ 64200****COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME - CD 64 FFSS**

Plage du Port Vieux

Tél. : 06 10 84 55 14

**BIARRITZ 64200****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

16 avenue d'Etienne

Tél. : 05 59 24 24 13

Mél. : dl.biarritz@croix-rouge.fr

<http://biarritz.croix-rouge.fr>**BIARRITZ 64200****PROTECTION CIVILE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - ADPC 64**

Villa Air et Soleil, Parc Aguilera

Tél. : 06 86 01 82 76

Mél. : formation-bayonne@adpc64.org

[www.adpc64.org](http://www.adpc64.org)**HENDAYE 64700****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

10 rue des Halles

Tél. : 05 59 20 13 31

Mél. : crs.hendaye@wanadoo.fr

**HENDAYE 64700****HENDAYE SAUVETAGE CÔTIER**

14, Impasse des Basques

Mél. : hendaye.sauvetage.cotier@orange.fr

**MAULÉON SOULE 64130****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

4 avenue de Tréville

Tél. : 05 59 19 12 90

Mél. : croixrouge.mauleon@orange.fr



**ORTHEZ 64300****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

10 avenue Kennedy

Tél / fax : 05 59 67 12 54

Mél. : dl.troisrivieres@croix-rouge.fr

**PAU CEDEX 64001****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

55 avenue du Loup

Tél. : 05 59 98 54 50

Mél. : dd64@croix-rouge.fr

**PAU CEDEX 64000****PROTECTION CIVILE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - ADPC 64**

14 avenue de Saragosse

Tél. : 05 59 84 22 80

Mél. : adpc64@wanadoo.fr

<http://pyrenees-atlantiques.protection-civile.org>**PAU CEDEX 64016****SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS****PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Major Claude Vidal, UDSP

33 avenue du Maréchal Leclerc - BP 1622

Tél. : 0820 12 64 64 dire « union départementale »

Mél. : udsp64@sdis64.fr

<http://udsp64.fr>**SAINT-JEAN-DE-LUZ 64500****CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Pavillon Henry Dunant, Allées Perkain

Tél. : 05 59 26 01 51

Mél. : dl.stjeandeluz@croix-rouge.fr

<http://saintjeandeluz.croix-rouge.fr/> **En savoir plus****SITES À CONSULTER :****Croix Blanche**<http://www.croixblanche.org/>**Croix Rouge Française**[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)**Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS)**

Organisme de sécurité civile reconnue d'utilité publique. Présentation, commissions et comités, annuaire et liens, actualités.

[www.ffss.fr/](http://www.ffss.fr/)**Protection civile**<http://protection-civile.org>**CENTRE INFORMATION  
JEUNESSE AQUITAINE - CIJA**

125, cours Alsace et Lorraine

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 56 00 56

[www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net)

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : [cpeignier@onisep.fr](mailto:cpeignier@onisep.fr)

[www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine)